



Réforme du lycée

Exemples de questions à poser dans les AG, les conseils pédagogiques ou les conseils d'administration extraordinaires

Sur les spécialités par bassins :

Quelle logique présidera au choix des spécialités ? Préservation de l'existant ? Conservation des postes ?

Comment seront calibrés les groupes de spécialité ?

Les « triplettes » et « doublettes » détermineront-ils les groupes classe ?

Est-il déjà prévu que nos spécialités soient mutualisées avec d'autres établissements ? Lesquels ?

Pour quelles spécialités ?

Devra-t-on compter avec les établissements privés ?

Les élèves devront-ils recourir à l'enseignement à distance pour certaines spécialités ?

Proposerons-nous la spécialité SI ? / Proposerons-nous la spécialité SVT ? /...

Quels impacts pour l'offre de LV dans notre établissement ?

Quand nos élèves et leurs familles seront-ils informés de l'offre locale ?

En 2nde à la rentrée 2019 :

Quels enseignements optionnels vont être proposés dans notre établissement ?

Avec quels moyens vont-ils être financés ?

Sur les combinaisons possibles de spécialités en première et en terminale :

Qui va déterminer les trinômes possible dans notre établissement ?

Les élèves devront-ils suivre certains binômes ou trinômes à cheval sur plusieurs établissements ?

Avez-vous déjà envisagé les implications en termes d'emploi du temps (demi-journée bloquée pour les spécialités par exemple...) ?

Sur la voie technologique :

STI2D et STMG : Puisque les spécialités n'existent plus en première, au profit d'un tronc commun, cela va-t-il avoir des conséquences sur les postes ?

Puisqu'il y a une diminution des heures de « marge », va-t-on pouvoir conserver les groupes à effectifs réduits ?

Les enseignements technologiques d'exploration en seconde étant transformés en options facultatives, est-il prévu des dispositifs pour permettre aux élèves de découvrir ces séries et leur donner envie de s'y orienter ?

Avec quels moyens horaires ?

Sections européennes et DNL :

Les « sections européennes » (DNL) seront-elles maintenues dans l'établissement ?
Si oui, y aura-t-il des moyens spécifiques attribués pour cet enseignement ?
En LV ? En DNL ?

Sur les enseignements optionnels :

Conservera-t-on l'enseignement optionnel LV3 ?
l'enseignement optionnel LCA ?
Les arts (théâtre, cinéma-audiovisuel etc.) ?
Les heures seront-elles prises sur la marge de l'établissement ?
Cela empêchera-t-il la mise en place de groupes (en sciences par exemple) ?
Avez-vous déjà anticipé des dédoublements ou des enseignements optionnels susceptibles de disparaître ?
En seconde, comment cela se passera-t-il pour les heures d'arts appliqués ? Seront-elles aussi financées sur la marge de l'établissement / L'établissement bénéficiera-t-il de moyens supplémentaires ?

Sur les « nouvelles « disciplines » :

Qui prendra en charge la discipline : « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » ?
Qui prendra en charge la discipline : « Humanités, littérature et philosophie » ?
Qui prendra en charge la discipline : « Numérique et sciences informatiques » ?
Quelle logique présidera au choix : le maintien des postes ?

Sur l'EMC (18h00 annuelles pour chaque élève) :

Sera-t-il toujours à effectifs réduits ?
Sera-t-il semestrialisé ?
Des activités particulières vont-elles être décomptées comme enseignement moral et civique (sorties pédagogiques, projets liés à la vie lycéenne etc) ?
Qui le prendra en charge ?

Sur l'AP :

Qu'en est-il de l'AP ? Dans vos marges d'autonomie combien d'heures pensez-vous réserver à l'AP ?
Cela empêchera-t-il la mise en place de groupes en sciences par exemple ?

Sur l'Accompagnement au choix de l'orientation :

Envisagez-vous les 54h préconisées ou moins ?
Quelles modalités (cours ? Salons ? Associations...) ?
Qui l'assurera ?